



Plans de principe non exécutoires et non limitatifs destinés à définir les modes constructifs, les résultats à atteindre (normes, réglementations, dimensions, esthétiques et spécificités techniques) et à l'établissement des offres des entreprises.
Les entreprises doivent respecter les données techniques et les contraintes de l'ouvrage. En conséquence, elles ne pourront arguer que des erreurs ou omissions aux plans ne leur ont pas permis de réaliser l'ouvrage. Les travaux nécessaires ou dissimulés par les données de l'ouvrage ne sont pas pris en compte. En aucun cas ces plans ne peuvent être utilisés pour l'exécution des ouvrages. Les entreprises devront établir leurs propres plans d'exécution de fabrication pour la mise en œuvre des ouvrages.
Toute modification des plans jugée nécessaire par l'entreprise devra être signalée à la maîtrise d'œuvre avant exécution.

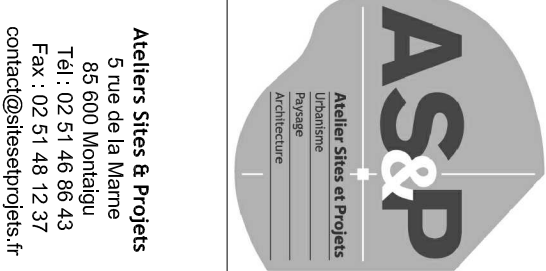


DCE 02
PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE GENERAL

Maître d'ouvrage : Commune de Louresse-Rochehemier - 8, rue Principale-49100 Louresse-Rochehemier

Maître d'œuvre : S&P - 5, rue de la Mairie - 49400 Montigny
Economie et la construction - Cabinet Barts - 72, Impasse Jean Moulin - 49000 La Roche-sur-Yon
BE Travaux : NOVIA Ingénierie - 10 bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 44412 Rezay
BE Travaux : IHB - 66 Impasse Jean Moulin - 49000 La Roche-sur-Yon

Réf : J34 - Louresse-Rochehemier
Phase : Projet



Agence S&P Ingénierie
49000 Montigny
Tél : 02 51 48 12 34
Fax : 02 51 48 12 35
www.sandp.fr